



L'Agence
communication
dynamique !

vendredi 12 décembre 2014

Sommaire

Une nouvelle entreprise, zone artisanale du Pont Martin Ovest-France.Fr - 29/10/2014	3
Une nouvelle entreprise, zone artisanale du Pont Martin Ovest France - 29/10/2014	4
Bruebach Travaux d'isolation des bâtiments communaux Les Dernières Nouvelles D'alsace - 28/10/2014	5
Le point sur les activités périscolaires Vosges Matin Saint-Dié - Remiremont - 23/10/2014	6
Sambre: particuliers et mairies peuvent isoler leurs combles pour presque rien Nordeclair.Fr - 24/09/2014	7
L'isolation à un euro, c'est possible! La Voix Du Nord Maubeuge - 25/09/2014	9
Particuliers et mairies peuvent isoler leurs combles pour presque rien La Voix Du Nord Maubeuge - 25/09/2014	10



> [Lire cet article sur le site web](#)

Une nouvelle entreprise, zone artisanale du Pont Martin

La zone artisanale du Pont Martin vient d'accueillir une nouvelle entreprise. Didier Drouilleaux est à la tête de l'agence Madisolation du groupe ABF, société d'isolation thermique, membre du réseau éco@Vie et du syndicat national de l'isolation. Cette société est spécialisée dans l'isolation par soufflage, essentiellement pour les combles ou les cloisons creuses. L'isolation se fait principalement par insufflation de laine de verre, laine de coton ou ouate de cellulose. « Notre agence couvre la Haute Normandie, la Basse Normandie, les Pays de la Loire et la Bretagne. Tous les jours, deux camions d'usine partent avec deux équipes de deux personnes. Une équipe pose 2 000 à 2 500 m² d'isolation par semaine », souligne le chef d'agence. Il est aidé de Sandrine, secrétaire, qui gère les plannings des équipes. Elle reçoit également les commandes des donneurs d'ordre, principalement des constructeurs, pavillonneurs et bailleurs sociaux. Didier Drouilleaux indique qu'il est toujours à la recherche de commerciaux. Il va bientôt ouvrir un dépôt au Mans et un à Caen et une troisième équipe est prévue pour renforcer les effectifs. Madisolation. ZA Pont Martin, rue Denis-Papin, tél. 02 43 03 11 90.



> [Cliquez ici pour voir la page de l'article](#)

Une nouvelle entreprise, zone artisanale du Pont Martin

La zone artisanale du Pont Martin vient d'accueillir une nouvelle entreprise.

Didier Drouilleaux est à la tête de l'agence Madisolation du groupe ABF, société d'isolation thermique, membre du réseau éco@Vie et du syndicat national de l'isolation. Cette société est spécialisée dans l'isolation par soufflage, essentiellement pour les combles ou les cloisons creuses. L'isolation se fait principalement par insufflation de laine de verre, laine de coton ou ouate de cellulose.

« Notre agence couvre la Haute Normandie, la Basse Normandie, les Pays de la Loire et la Bretagne. Tous les jours, deux camions d'usine partent avec deux équipes de deux personnes. Une équipe pose 2 000 à 2 500 m² d'isolation

par semaine », souligne le chef d'agence. Il est aidé de Sandrine, secrétaire, qui gère les plannings des équipes. Elle reçoit également les commandes des donneurs d'ordre, principalement des constructeurs, pavillonneurs et bailleurs sociaux. Didier Drouilleaux indique qu'il est toujours à la recherche de commerciaux. Il va bientôt ouvrir un dépôt au Mans et un à Caen et une troisième équipe est prévue pour renforcer les effectifs.

Madisolation. ZA Pont Martin, rue Denis-Papin, tél. 02 43 03 11 90.

> Cliquez ici pour voir la page de l'article

Bruebach Conseil municipal

Bruebach Travaux d'isolation des bâtiments communaux

Lors du dernier conseil municipal, les élus locaux ont étudié les travaux à réaliser sur les bâtiments communaux avec l'objectif prioritaire de réaliser des économies d'énergie.

Le maire Gilles Schillinger a informé les élus que l'entreprise Madisolation spécialisée dans l'isolation par laine minérale soufflée prendra en charge le financement des travaux d'isolation des combles de l'école maternelle, de l'église et des combles dans la salle polyvalente. Le montant hors taxe des travaux sera pris en charge par la société Total.



Église et mairie qui seront isolées thermiquement par de laine minérale soufflée. PHOTO DNA Les élus ont décidé de faire remplacer des poutres en sapin sur la toiture de l'église pour un montant de 2100 (HT). Devis établi par la société Orazio Ranieri de Carspach.

Diégo Lo Brutto, conseiller municipal, demande au maire qu'il fasse établir un autre devis par

l'entreprise Vogel d'Attenschwiller. Suite à cette demande, les conseillers municipaux se voient dans l'obligation de reporter la décision concernant les travaux de toiture de l'église.

La décision de mettre une séparation en panneaux rigides entre les propriétés privées et l'école Montjoie est reportée pour la même cause que le point précédent. Diégo Lo Brutto demande «qu'un devis soit demandé à la société Cema (ad litteram).»

Aménager l'entrée du village

Le maire propose de mettre en place dans la rue des Prés un désableur de boue pour un montant de 2359. Les conseillers municipaux refusent sa prise en charge et demandent au maire de prendre contact avec le lotisseur «La Foncière Rhénane» pour qu'il réalise les travaux à ses frais.

Les élus ont décidé d'aménager l'entrée du village sur la partie supérieure du blason avec du granit concassé gris pour un montant de 1122 (HT) et de remplacer le tuyau du trop-plein d'eau de la station de captage d'eau pour un montant de

2310 (HT). Une demande de subvention sera adressée à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Points divers

Corbeaux: Bertrand Erhart informe ses collègues du conseil que «les corbeaux sont des espèces nuisibles et qu'ils peuvent être tués, mais uniquement par les gardes-chasses ou les chasseurs (sic).»

Diégo Lo Brutto déplore que les réunions du conseil municipal débutent à 19h et pas à 19h30, comme décidé par les conseillers municipaux. Les prochaines réunions commenceront à 19h30.

Des dates à retenir: 31 octobre: Halloween, organisée par l'Omsap et le 7 décembre: fête de Noël des aînés.

A.V.



> [Cliquez ici pour voir la page de l'article](#)

Dounoux

Le point sur les activités périscolaires

A l'occasion du conseil municipal, les édiles ont fait le point sur les dossiers en cours.

NAP. -Les NAP (nouvelles activités pédagogiques) ont commencé le 19 septembre. 62 enfants sont inscrits ce qui représente un coût annuel à la charge de la commune de 12000 .

Sécurité. -Le problème de la sécurité devant la boulangerie a été évoqué, pour empêcher le stationnement des véhicules en dehors des places prévues, des barrières seront installées devant la boulangerie en accord avec la propriétaire et l'exploitant du commerce.

Salle Jeanne-d'Arc. -L'isolation de la toiture de la salle Jeanne-d'Arc a été réalisée gratuitement par la société Madisolation en échange du certificat d'énergie.

Prix et qualité du service de l'eau. - Le conseil a pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau.

Budget. -Des décisions modificatives ont été adoptées sur le budget assainissement où le conseil a décidé de transférer la somme de 0,05 des dépenses imprévues d'investissement vers l'article 1641 remboursement de capital; sur le

budget commune où la somme de 300 a été transférée des dépenses imprévues de fonctionnement vers l'article 673 titres annulés sur années antérieures pour 100 et vers l'article 73925 prélèvement FPIC pour 200 et sur le budget commune où la somme de 1700 a été transférée des dépenses imprévues d'investissement vers l'article 2181 opération mobilier urbain.



> Lire cet article sur le site web

Sambre: particuliers et mairies peuvent isoler leurs combles pour presque rien



Des travaux d'isolation de combles perdus, entièrement ou presque, financés par des Certificats d'économies d'énergies ou Pack énergie solidaire, selon que l'on soit une collectivité ou un particulier. Ces combines, parfaitement légales, Marpent et quelques-uns de ses habitants se les ont appropriées.

Jean-Marie Allain aime à dire que Marpent est une ville d'audace, particulièrement réactive. La preuve, hier encore, le maire de Marpent se félicitait de pouvoir bénéficier des bienfaits des Certificats d'économies d'énergies, ceux-là mêmes qui viennent de lui permettre d'isoler les combles non aménageables de l'école maternelle et de la maison des associations sans déboursier un centime. « *Même la TVA nous allons pouvoir la récupérer* », se réjouit d'emblée Jean-Marie Allain.

La première fois que le maire de Marpent a entendu parler de ces Certificat d'économies d'énergie (CEE) c'était en parcourant un document du conseil régional, « *et comme à l'époque j'étais aussi vice-président de l'Agglo, délégué au plan climat, j'étais peut-être plus sensible que les autres à ce type d'information* ». Ce document expliquait que les collectivités pouvaient bénéficier de travaux d'isolation financés par des fournisseurs et producteurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et carburant).

Des bons payés par des distributeurs d'énergies

En effet, pour prouver qu'ils œuvrent pour réduire la consommation en France, les grands groupes, à l'image de Total (pour Marpent) ont le choix entre payer des pénalités liées à leur consommation d'énergie et leur rejet de CO2 ou financer un ensemble de services d'accompagnement de l'efficacité énergétique : les fameux CEE. « *La plupart d'entre eux ont choisi de ne pas payer les pénalités* », explique Jean-Marie Allain qui, également conseillé par des collègues de l'Association des maires ruraux, n'a pas hésité une seconde avant de recourir à la société **Madisolation**, mandatée par la société CertiNergy qui mène des actions en lien avec les CEE.

Abdelrani et Régis, 16 ans de boutique à eux deux au sein de l'entreprise d'isolation ardennaise, viennent donc de s'occuper de deux bâtiments marpentois. Il ne leur a fallu qu'une petite heure pour pulvériser plus de 200 m2 de laine de roche sur le sol de la Maison des associations, et un peu plus de deux heures pour les 500 m2 de l'école maternelle.

Pour les deux structures, la note s'élève à 4 800 euros (3 016 euros pour l'école et 1 783 euros

pour la Maison des associations). Mais « *Total va nous rembourser 3 941 euros (2 514 euros et 1 427 euros)* », explique le maire facture en main. Au final, la mairie de Marpent réalise une opération blanche.

Cette belle opportunité ne profite pas seulement aux collectivités. Via le bulletin municipal, Jean Marie Allain a informé ses administrés qu'elle s'étend, via cette fois un « Pack énergie solidaire », aux particuliers qui en font la demande (*lire ci-dessous*).



> [Cliquez ici pour voir la page de l'article](#)

L'isolation à un euro, c'est possible!

MARPENT. Valérie Carette habite une maison qui a prise direct au vent, non loin du château d'eau, en direction de Vieux-Reng. Au début de l'année, via le journal communal, cette Marpentoise apprend qu'elle peut bénéficier de l'isolation de ses combles perdus (et non pas aménageables) pour l'euro symbolique. Le concept est exactement le même que les Certificats d'économies d'énergies applicables aux collectivités (lire ci-dessus), sauf que décliné aux particuliers et à l'appellation «Pack énergie solidaire». Un euro. Au départ, ce prix dérisoire peut surprendre, voir faire craindre

l'arnaque. Mais, renseignements pris, Valérie, comme plusieurs autres Marpentois, se sont laissés séduire, et pris contact avec la société Madisolation.

70 m2 d'isolation et des conditions de ressources

«Je ne me servais pas de mes combles, et si j'avais dû les isoler moi-même ou faire appel à une autre société cela m'aurait coûté beaucoup plus cher». Pour ses 80 m2, Valérie aura finalement déboursé 11euros, puisque la somme d'un euro n'est garantie que dans la limite de 70 m2 d'isolation, au-delà c'est 10 euros du

mètre carré. Il faut également prétendre à des conditions de ressources. Exemple, pour un couple, les revenus annuels ne doivent pas dépasser 26573 euros. Quoi qu'il en soit, Valérie ne regrette pas du tout d'avoir sauté le pas. «Ce matin, j'avais encore 25degrés chez moi», explique-t-elle heureuse de gagner quelques sous sur sa future facture énergétique.N.W. Numéro vert: 0800 000 838.



> Cliquez ici pour voir la page de l'article

Particuliers et mairies peuvent isoler leurs combles pour presque rien

PAR NATHALIE WAROUX
maubeuge@lavoixdunord.fr
MARPEM. Jean-Marie Allain aime à dire que Marpent est une ville d'audace, particulièrement réactive. La preuve, hier encore, le maire de Marpent se félicitait de pouvoir bénéficier des bienfaits des Certificats d'économies d'énergies, ceux-là mêmes qui viennent de lui permettre d'isoler les combles non aménageables de l'école maternelle et de la maison des associations sans déboursier un centime. «Même la TVA nous allons pouvoir la récupérer», se réjouit d'emblée Jean-Marie Allain. La première fois que le maire de Marpent a entendu parler de ces Certificat d'économies d'énergie (CEE) c'était en parcourant un document du conseil régional, «et comme à l'époque j'étais aussi vice-président de l'Agglo, délégué au plan climat, j'étais peut-être plus sensible que les autres à ce type d'information». Ce document expliquait que les collectivités pouvaient bénéficier de travaux d'isolation financés par des fournisseurs et producteurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et carburant).

Des bons payés par des distributeurs d'énergies

En effet, pour prouver qu'ils uvrent pour réduire la consommation en France, les grands groupes, à l'image de Total (pour Marpent) ont le choix entre payer des pénalités liées à leur consommation d'énergie et leur rejet de CO2 ou financer un ensemble de

services d'accompagnement de l'efficacité énergétique: les fameux CEE. «La plupart d'entre eux ont choisi de ne pas payer les pénalités», explique Jean-Marie Allain qui, également conseillé par des collègues de l'Association des maires ruraux, n'a pas hésité une seconde avant de recourir à la société Madisolation, mandatée par la société CertiNergy qui mène des actions en lien avec les CEE. Abdelrani et Régis, 16 ans de boutique à eux deux au sein de l'entreprise d'isolation ardennaise, viennent donc de s'occuper de deux bâtiments marpentois. Il ne leur a fallu qu'une petite heure pour pulvériser plus de 200 m2 de laine de roche sur le sol de la Maison des associations, et un peu plus de deux heures pour les 500 m2 de l'école maternelle. Pour les deux structures, la note s'élève à 4 800 euros (3 016 euros pour l'école et 1783 euros pour la Maison des associations). Mais «Total va nous rembourser 3941 euros (2 514 euros et 1427 euros)», explique le maire facture en main. Au final, la mairie de Marpent réalise une opération blanche. Cette belle opportunité ne profite pas seulement aux collectivités. Via le bulletin municipal, Jean Marie Allain a informé ses administrés qu'elle s'étend, via cette fois un «Pack énergie solidaire», aux particuliers qui en font la demande (lire ci-dessous).